Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2031-SD
(2019)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012018
et clos le 31122018

Régime "simplifié d'imposition" [X] ou "réel normal" [ ]
Option pour la comptabilité super-simplifiée [ ] TVA [ ]
Option pour le régime de la taxation au tonnage [ ]
(cocher la ou les cases correspondantes)

A IDENTIFICATION

SN PRO
7/9 Avenue de Rosny

Identification du destinataire :

93130 Noisy le Sec
Mél : rocohen@wanadoo.fr
Téléphone : 0148111050

Préciser :
l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Syndicat de Propreté

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

		Col. 1	Col. 2
1 **Résultat fiscal** Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		5 460	
2 **Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci-dessus)			
-Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus **nets** exonérés (a - b)	c		
-Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		
Total c + d			
3 **Total**		5 460	
4 **Bénéfice imposable** (col. 1 - col.2) ou **Déficit déductible** (col.2 - col.1) ❷		5 460	

4 bis **Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)**

–Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI : e

– Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies. f

5 **Plus-values**

taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❸		à court terme et à long terme exonérées ❹		à long terme imposables à 12,8 % ❸	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI,) ❸		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ❺			

6 **Exonérations et Abattements**

Entreprise nouvelle art. 44 sexies		ZRR art. 44 quindecies		Autres dispositifs ❼		Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)	
ZFU art. 44 octies et 44 octies A		Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies		Jeune entreprise (JEI)		Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W)	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies					

Exonération ou abattement pratiqué ❻ — sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % : ____ sur le bénéfice : ____

7 **BIC non professionnels (2031 Bis-SD)** ❽ a-BÉNÉFICE ____ b-DÉFICIT ____ c-PLUS-VALUE ____

8 **Régime des sociétés de personnes** ❾

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés ____

9 **Comptabilité informatisée**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :

CGA [ ] **Viseur conventionné** [ ]

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- **Professionnel de l'expertise comptable :**
- **Conseil :**
- **CGA de l'OMGA ou du viseur conventionné :**
- **N° d'agrément du CGA**

SN.PRO
9 Avenue de Rosny
93130 NOISY LE SEC
Tél. : 01 48 11 10 50
Fax : 01 48 11 10 51
SIRET : 351 053 202 00062

À Noisy le Sec, le 03042019

Signature et qualité du déclarant M Jean Pierre FURLAN Directeur

© Sage

Si déposé néant, cochez la case : ☐

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 Bis-SD
(2019)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS *(voir notice)*

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶ 1	BIC « B » ou BIC non profes-sionnels « M » ❷ 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en consi-dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle-ment, à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2018

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

		Exercice 2018
Montant des :	- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
	- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de l'année N, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. **Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes** portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*).....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)..... (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SN PRO — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7/9 Avenue de Rosny 93130 Noisy le Sec

SIREN 351053202

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	6 765	042	6 765
	Total I (5)	044	6 765	048	6 765
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	53 771	070	3 005	50 766
	Créances (2) Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	163 223	086	163 223
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	216 994	098	3 005	213 989
	Total général (I + II)	110	223 759	112	3 005	220 754

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	193 617
	Résultat de l'exercice	136	5 317
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	198 935
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	21 819
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	21 819
	Total général (I + II + III)	180	220 754

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SN PRO — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2018

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	137
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	218	219 280
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	10 457
	Autres produits				230	300
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	230 174
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier 888 - immobilier :)				242	84 515
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	530
	Rémunérations du personnel*				250	98 802
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	39 567
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	(370)
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	3 517
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	226 560
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	3 614
Produits financiers (III)		280	595	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	1 251
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	143
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	5 317

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 5 317 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	143
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44. septies)*	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	5 460	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	5 460	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SN PRO

Divers à réintégrer	Montant

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SN PRO

Divers à déduire	Montant

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SN PRO — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	6 765	482		484		486	6 765	
TOTAL		490	6 765	492		494		496	6 765	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥	Long terme 15% ou 12,8% π	Long terme 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFiP N° 2033-D-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SN PRO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 375	652	3 005	654	3 375	656	3 005
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 375	682	3 005	684	3 375	686	3 005

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SN PRO — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	219 416
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	219 416
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	10 457
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	10 457
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	6 099
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	60 947
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	17 468
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	530
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	3 517
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	88 561
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	141 312
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	141 312

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)						020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)						022	
Effectifs au sens de la CVAE *						023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						026	
Période de référence	024	du		160		au	
Date de cessation						186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

© Sage

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 SIREN 351053202

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SN PRO

ADRESSE (voie) 7/9 Avenue de Rosny

CODE POSTAL 93130 VILLE Noisy le Sec

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 SIREN 351 053 202

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SN PRO

ADRESSE (voie) 7/9 Avenue de Rosny

CODE POSTAL 93130 VILLE Noisy le Sec

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Association SN.PRO

7/9, Avenue de Rosny
93130 Noisy le Sec

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cabinet Robert COHEN
97-99, Rue de Paris
94 220 Charenton-le-Pont
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Association SN.PRO

7/9, Avenue de Rosny
93130 Noisy le Sec

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association SN.PRO** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

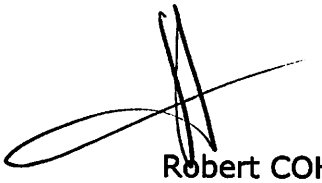
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charenton le Pont, le 3 avril 2019



Robert COHEN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SN PRO — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7/9 Avenue de Rosny 93130 Noisy le Sec

SIREN 351053202

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	6 765	042	6 765
	Total I (5)		044	6 765	048	6 765
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	53 771	070 3 005	50 766
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	163 223	086	163 223
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	216 994	098 3 005	213 989
	Total général (I + II)		110	223 759	112 3 005	220 754

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	193 617
	Résultat de l'exercice	136	5 317
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	198 935
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	21 819
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	21 819
	Total général (I + II + III)	180	220 754

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SN PRO — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2018

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	137
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	218	219 280
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	10 457
	Autres produits				230	300
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	230 174
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier 888 - immobilier :)				242	84 515
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	530
	Rémunérations du personnel*				250	98 802
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	39 567
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	(370)
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	3 517
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	226 560
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	3 614
Produits financiers (III)		280	595	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	1 251
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	143
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	5 317

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 5 317 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	143
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44. septies)*	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	5 460	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	5 460	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Association SN.PRO
7/9, Avenue de Rosny
93130 NOISY le Sec

ANNEXE

Exercice Clos le 31 décembre 2018

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations corporelles.**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Néant

Toutes les immobilisations sont entièrement amorties.

b) **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) **Stocks.**

Néant.

d) **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire a la valeur comptable.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SN PRO — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

	6 765			6 765	
	6 765			6 765	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% π	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFiP N° 2033-D-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SN PRO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 375	652	3 005	654	3 375	656	3 005
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 375	682	3 005	684	3 375	686	3 005

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Détail des Comptes

SN PRO

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 03/04/19

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 11.42

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/12/2018	Net N-1 31/12/2017	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations financières	**6 765,00**	**6 765,00**	**0,00**	
275000 DEPOTS ET CAUTIONS VERSES	6 765,00	6 765,00		
Total I	6 765,00	6 765,00	0,00	
Actif Circulant				
Clients et comptes rattachés	**50 765,55**	**29 595,00**	**21 170,55**	**71,53**
411C0268 COUP D'ECLAT	735,00		735,00	
411C0429 SOVARNET	1 800,00		1 800,00	
411C0436 AQUITAINE NETTOYAGE	530,00		530,00	
411C0449 ASTRE-NET SARL	530,00	530,00		
411C0488 STNI	285,00		285,00	
411C0516 3 V NETTOYAGE	2 850,00	4 740,00	-1 890,00	-39,87
411C0551 ISERE NETTOYAGE SERVICES	25,00		25,00	
411C0596 S.P.N.	5 000,00	5 000,00		
411C0612 P.E.I. PROPRETE ENVIRONNEMENT	2 930,00	2 930,00		
411C0613 P.M.P. PROPRETE MATERIEL PRODU	285,00	285,00		
411C0643 M.N.L. NETTOYAGE		735,00	-735,00	-100,00
411C0695 FRANCE PROPRE NET	25,00		25,00	
411C0761 LA TRAVAILLEUSE		285,00	-285,00	-100,00
411C0849 A.V. RAMONAGE		285,00	-285,00	-100,00
411C0850 CENTRE SERVICE MAINTENANCE	285,00		285,00	
411C0885 T.H.P.		1 010,00	-1 010,00	-100,00
411C1026 D.F. NETTOYAGE	530,00	530,00		
411C1049 SERBATSOL		550,00	-550,00	-100,00
411C1095 PROD'HYG	285,00		285,00	
411C1136 OBJECTIF HYGIENE		285,00	-285,00	-100,00
411C1137 EGNIS SARL		367,50	-367,50	-100,00
411C1198 TOULOUSE SERVICES		145,00	-145,00	-100,00
411C1232 M.S.A. NETT	530,00		530,00	
411C1242 TECH'NET SAS	771,50		771,50	
411C1256 PROPOLYS SARL	530,00		530,00	
411C1286 PLEIN AIR SERVICES		285,00	-285,00	-100,00
411C1315 PRONET	285,00		285,00	
411C1317 GILLES LAVAGE SERVICES	285,00		285,00	
411C1324 A.S.B. NETTOYAGE		285,00	-285,00	-100,00
411C1327 NET ET CLAIR	25,00		25,00	
411C1367 ACTION MULTI SERVICES	1 010,00	1 010,00		
411C1368 XAHUKI SARL	530,00		530,00	
411C1371 INS NETTOYAGE	285,00	285,00		
411C1401 A.M.C. NETTOYAGE SERVICES		285,00	-285,00	-100,00
411C1409 LASER PROPRETE MULTISERVICES	1 600,00		1 600,00	
411C1414 CLEAN SERVICES	285,00		285,00	
411C1418 ACTION PROPRETE	735,00		735,00	
411C1420 JAD CLEAN	735,00		735,00	
411C1422 P3A SERVICES		735,00	-735,00	-100,00
411C1434 NET DIFFUSION	1 010,00		1 010,00	
411C1435 GEPI SARL		1 010,00	-1 010,00	-100,00
411C1439 JOUVE NETTOYAGE SERVICE	310,00		310,00	
411C1451 L.G.M. PROPRETE		735,00	-735,00	-100,00
411C1452 QUALI PLUS	530,00		530,00	
411C1453 ANTONY MAINTENANCE SERVICES	735,00		735,00	
411C1460 T.M.S.H.F.	285,00		285,00	
411C1469 NET ECLAIR	285,00		285,00	
411C1475 MSN PROPRETE	735,00		735,00	
411C1491 GLOBAL SERVICES IMMO		285,00	-285,00	-100,00
411C1499 H V NET		790,00	-790,00	-100,00
411C1509 ENTREPRISE BAGUR GUY		265,00	-265,00	-100,00
411C1510 ECONET	735,00		735,00	
411C1512 CV INVESTISSEMENT	735,00		735,00	
411C1516 CB NETTOYAGE		700,00	-700,00	-100,00
411C1517 CLAIR ET NET PROPRETE	735,00		735,00	
411C1524 SARL PROPSUD		285,00	-285,00	-100,00
411C1528 BDS NETTOYAGE	530,00		530,00	
411C1539 HNET IDF		790,00	-790,00	-100,00
411C1545 PREYSE HYGIENE PRORETE		427,50	-427,50	-100,00

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 11.42

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/12/2018	Net N-1 31/12/2017	Variation En valeur	Variation En %
411C1547 STAR'CLEANER	285,00		285,00	
411C1548 KANET NETTOYAGE		285,00	-285,00	-100,00
411C1556 DESPEROUX JEAN-PHILIPPE		285,00	-285,00	-100,00
411C1558 COOL'S NETTOYAGE		25,00	-25,00	-100,00
411C1560 S PROP'	1 010,00		1 010,00	
411C1564 GS NETTOYAGE		530,00	-530,00	-100,00
411C1569 LB PROPRETE		285,00	-285,00	-100,00
411C1571 JYEG PROPRETE	285,00		285,00	
411C1573 VIT NET - EURL AZALEE		735,00	-735,00	-100,00
411C1574 ESPACENETT	735,00		735,00	
411C1581 MARIE GERARD NETTOYAGE	285,00		285,00	
411C1582 ACTION NETT	530,00		530,00	
411C1587 ABTS SERVICES	735,00		735,00	
411C1588 GROUPE SPH	1 010,00		1 010,00	
411C1589 MASTER NET	142,50		142,50	
411C1606 JG CLEAN		530,00	-530,00	-100,00
411C1612 NETTOIE TOUT	285,00		285,00	
411CINT INTERSOFT		1 070,00	-1 070,00	-100,00
411COTSI OTSI	136,55		136,55	
416000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	3 005,00	3 375,00	-370,00	-10,96
418100 CLIENTS - FA A +TABLIR	15 000,00		15 000,00	
491000 PROVISIONS POUR D+PR. COMPTES	-3 005,00	-3 375,00	370,00	10,96
Disponibilités	163 223,17	179 014,45	-15 791,28	-8,82
5121CIC CIC	4 757,81	21 104,57	-16 346,76	-77,46
5122CIC CIC LIVRET	158 336,06	157 740,58	595,48	0,38
531000 CAISSE	129,30	169,30	-40,00	-23,63
Total II	**213 988,72**	**208 609,45**	**5 379,27**	**2,58**
Total général (I + II)	**220 753,72**	**215 374,45**	**5 379,27**	**2,50**
PASSIF				
Capitaux Propres				
Report à nouveau	193 617,49	193 031,19	586,30	0,30
110000 REPORT + NOUVEAU	193 617,49	193 031,19	586,30	0,30
Résultat de l'exercice	5 317,26	586,30	4 730,96	806,92
TOTAL I	**198 934,75**	**193 617,49**	**5 317,26**	**2,75**
Dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés		1 464,02	-1 464,02	-100,00
401FCIEL CIEL		935,11	-935,11	-100,00
401FCOU COUBRON PAYSAGE		147,96	-147,96	-100,00
401FDLL DLL		380,95	-380,95	-100,00
Autres dettes	21 818,97	20 292,94	1 526,03	7,52
428200 PROVISION POUR CONGES A PAYER	5 892,93	4 257,03	1 635,90	38,43
431000 URSSAF	8 577,00	10 742,00	-2 165,00	-20,15
437250 AG2R RETRAITE	4 319,24	2 947,68	1 371,56	46,53
438200 PROV. CH SUR CP	2 357,17	1 702,81	654,36	38,43
438600 FORMATION CONTINUE	529,63	454,42	75,21	16,55
444000 IMPOTS B+N+FICES	143,00	189,00	-46,00	-24,34
TOTAL III	**21 818,97**	**21 756,96**	**62,01**	**0,29**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**220 753,72**	**215 374,45**	**5 379,27**	**2,50**

Détail des Comptes

SN PRO

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 03/04/19

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 11.42

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net 31/12/2018	Net N-1 31/12/2017	Variation En valeur	Variation En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	**136,55**	**826,80**	**-690,25**	**-83,48**
707000 REFACTURATION AFFRANCHISSEMENT	136,55	826,80	-690,25	-83,48
Production vendue de service	**219 279,70**	**233 716,00**	**-14 436,30**	**-6,18**
706ENT00 VENTE COTISATIONS	155 970,00	169 870,00	-13 900,00	-8,18
706ENT01 VENTE DOCUMENTS	1 275,00	5 421,00	-4 146,00	-76,48
706ENT04 JOURN+ES PROFESSIONNELLES	62 034,70	58 425,00	3 609,70	6,18
Subvention d'exploitation reçues	**10 456,97**	**299,97**	**10 157,00**	**3386,01**
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 456,97	299,97	10 157,00	3386,01
Autres produits	**300,44**	**677,74**	**-377,30**	**-55,67**
791000 C/EXP. RBT HUISSIER	267,22	646,16	-378,94	-58,64
796000 TRANSF/CHARGES TR	33,22	31,58	1,64	5,19
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	230 173,66	235 520,51	-5 346,85	-2,27
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	**84 514,60**	**116 199,37**	**-31 684,77**	**-27,27**
604000 PRESTATIONS DE SERVICES	1 331,64		1 331,64	
606100 ELECTRICIT+	3 376,41	3 340,70	35,71	1,07
606300 FOURN.D'ENTRETIEN & EQUIP.	147,96	1 672,82	-1 524,86	-91,16
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	229,38	1 508,90	-1 279,52	-84,80
606500 FOURNITURES IMPRIMERIE	1 014,00	288,00	726,00	252,08
612000 REDEVANCES DE CREDIT BAIL	1 142,85	1 856,95	-714,10	-38,46
612200 LOCATION FRAMA	887,62	819,46	68,16	8,32
613000 LOCATIONS IMMOBILI+RES	15 437,62	32 711,22	-17 273,60	-52,81
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	4 529,12	1 920,00	2 609,12	135,89
615000 ENTRETIENS COPIEUR	290,46	2 979,94	-2 689,48	-90,25
616000 ASSURANCES LOCAUX	561,82	521,41	40,41	7,75
618100 DOCUMENTATION GENERALE	3 047,13	6 644,04	-3 596,91	-54,14
618500 FRAIS DE SEMINAIRES,CONF.	39 881,50	45 965,62	-6 084,12	-13,24
622100 SITE INTERNET	178,80	241,18	-62,38	-25,86
622600 HONORAIRES	1 800,00	1 800,00		
622700 FRAIS D'ACTES ET CONTENT.	782,30	551,20	231,10	41,93
623100 PROSPECTION CLIENTS	2 463,60	5 214,61	-2 751,01	-52,76
623400 CADEAUX CLIENT+LE		250,00	-250,00	-100,00
624000 CARTE ORANGE	104,30		104,30	
625700 RECEPTIONS	308,48	528,10	-219,62	-41,59
625710 TICKET RESTAURANT	2 970,00	2 160,00	810,00	37,50
626000 FRAIS POSTAUX ET DE T+L+COMM.	3 780,85	4 988,75	-1 207,90	-24,21
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	119,13	117,67	1,46	1,24
627200 COMMISSIONS (TR)	129,63	118,80	10,83	9,12
Impôts, taxes et versements assimilés	**529,63**	**454,42**	**75,21**	**16,55**
633300 FORMATION PROFESSIONNELLE	529,63	454,42	75,21	16,55
Rémunérations du personnel	**98 802,20**	**86 585,39**	**12 216,81**	**14,11**
641000 R+MUN+RATION DU PERSONNEL	96 297,34	82 622,85	13 674,49	16,55
641200 CONG+S PAY+S	1 635,90		1 635,90	
641400 IndemnitÚs KM		3 097,10	-3 097,10	-100,00
641410 ANCV - CHQ VACANCES	868,96	865,44	3,52	0,41
Charges sociales	**39 566,64**	**29 533,73**	**10 032,91**	**33,97**
645100 COTISATIONS URSSAF	27 563,55	22 715,28	4 848,27	21,34
645200 PROV. CHARGE CP	654,36		654,36	
645300 AG2R RETRAITE	10 795,53	6 381,41	4 414,12	69,17
647500 MEDECINE DU TRAVAIL ACMS	553,20	437,04	116,16	26,58
Dotations aux provisions	**-370,00**	**1 240,00**	**-1 610,00**	**-129,84**
681740 CR+ANCES	3 005,00	3 375,00	-370,00	-10,96
781740 REPRISE PROVISION	-3 375,00	-2 135,00	-1 240,00	-58,08
Autres charges	**3 516,62**	**2 135,00**	**1 381,62**	**64,71**
654000 CR+ANCE/PERTE IRR+C.	3 516,62	2 135,00	1 381,62	64,71
Total des charges d'exploitation (II)	226 559,69	236 147,91	-9 588,22	-4,06

Détail des Comptes

SN PRO

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 03/04/19

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 11.42

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net 31/12/2018	Net N-1 31/12/2017	Variation En valeur	Variation En %
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 613,97	-627,40	4 241,37	676,02
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits financiers (III)	**595,48**	**785,80**	**-190,32**	**-24,22**
768000 INT+RET FINANCIER	595,48	785,80	-190,32	-24,22
Produits exceptionnels (IV)	**1 250,81**	**616,90**	**633,91**	**102,76**
770000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 180,16	616,90	563,26	91,30
772000 PRODUITS EXERCICES ANT.	70,65		70,65	
Impôts sur les bénéfices (VII)	**143,00**	**189,00**	**-46,00**	**-24,34**
695000 IMPOT SUR LES B+N+FICES	143,00	189,00	-46,00	-24,34
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	5 317,26	586,30	4 730,96	806,92
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Impôts et taxes non déductibles	**143,00**		**-143,00**	**-100,00**
695000 IMPOT SUR LES B+N+FICES	143,00		-143,00	-100,00
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	5 460,26		5 460,26	
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	5 460,26	0,00	5 460,26	